

DISQUALIFICATION avec rapport – carton bleu

À envoyer endéans les 48 heures après le match à : rapport@flh.lu



Nom			Prénom			Club		
N° Tricot		N° Licence		N° Match		Catégorie		
Equipes			Date		Temps de jeu disqualification			

Genre de l'infraction – à cocher ce qui convient (X)

<input type="checkbox"/>	8:6	Action particulièrement brutale, dangereuse, intentionnelle ou perfide – CD article 4						
<input type="checkbox"/>		a) irrégularité particulièrement brutale et dangereuse.						
<input type="checkbox"/>		b) une action perfide et intentionnelle qui n'a pas sa place dans une compétition.						
<input type="checkbox"/>	8:10	Comportement antisportif particulièrement grossier – CD article 5						
<input type="checkbox"/>		a) offenses ou menaces contre une autre personne. Ces comportements peuvent être verbaux ou gestuels (mimiques, gestes, langage corporel ou contacts corporels).						
<input type="checkbox"/>		Arbitres	<input type="checkbox"/>	Secrétaire / Chronométrateur	<input type="checkbox"/>	Délégué		
<input type="checkbox"/>		Officiel d'une équipe	<input type="checkbox"/>	Joueur	<input type="checkbox"/>	Spectateur		
<input type="checkbox"/>		b) (I) intervention d'un officiel d'équipe dans le jeu, depuis l'aire de jeu ou depuis la zone de changement.						
<input type="checkbox"/>		b) (II) l'anéantissement d'une occasion manifeste de but par un joueur par pénétration non autorisée sur l'aire de jeu ou étant dans sa zone de changement en vertu de la règle 4:6 (joueur supplémentaire).						
<input type="checkbox"/>	8:11	Comportement antisportif particulièrement grossier – CD article a-6 / b-7						
<input type="checkbox"/>		a) si au cours des 30 dernières secondes le ballon n'est pas en jeu et par infraction d'un joueur aux règles 8:6, 8:10a ou 8:10b (II), ou par infraction d'un officiel aux règles 8.10a ou 8.10b (I), repousse ou empêche l'exécution du jet et de ce fait prive l'équipe adverse d'une possibilité de se mettre en position de tir ou d'une chance d'entrer en occasion manifeste de but, le joueur / l'officiel fautif devra être disqualifié et un jet de 7 mètres devra être accordé aux adversaires.						
<input type="checkbox"/>		b) si au cours des 30 dernières secondes le ballon est en jeu et que les adversaires, par infraction d'un joueur aux règles 8.6, 8.10a ou 8.10b (II), ou par infraction d'un officiel aux règles 8.10a ou 8.10b (I) prive l'équipe en possession du ballon d'une chance de tir ou d'une occasion manifeste de but, le joueur ou l'officiel fautif est disqualifié conformément aux règles correspondantes et un jet de 7 mètres est accordé à l'équipe en possession du ballon.						

Commentaire (petite description de l'infraction)

Nom / Prénom

Arbitre A	Arbitre B	Délégué